



TAM TAM SNE DP

MAI 2018

- **Plan Handicap**

Lors du CE de janvier, la direction a évoqué un **plan handicap** : « Pour ce qui concerne le personnel handicapé : la refonte du pôle développement social, l'arrivée d'un référent handicap et un plan d'action apportent des réponses dans ce domaine. »

La direction peut-elle nous indiquer où se trouve ce plan sur Intrademe ? Les derniers documents dans intrademe datent de 2014.

Réponses : Une référente handicap a été nommée en 2017.

Un ZOOM RH de fin 2017 donne des éléments plus récents.

Une info complète sera mise en ligne sur Intrademe en juin prochain.

Autrement dit : cela n'a pas l'air facile de traiter ce sujet dont la visibilité est restée en plan depuis 2014 !!!

- **Fiches emplois repères**

- **Y aurait-il des quotas d'emplois repères qui font que 2 collègues qui ont une même mission et font le même travail sur deux sites différents se voient attribuer un emploi repère différent ?**

Réponse : Non, pas de quota

- **Cette classification a été « interprétée » de façon différente selon les hiérarchiques et les UG.**

Serait-il possible de disposer :

- des différents critères retenus pour sa mise en place ?
- de la connaissance des fonctions de certaines équipes par la direction qui en a eu la charge ?
- des éléments concrets qui ont permis l'établissement de la procédure de classification globale ?

Réponse :

Attention, il ne s'agit pas de reclassification mais de raccordement

Ce sont des rattachements dans le cadre de la GPEC

C'est pourtant clair non ? Et bien non, pas pour nous, désolés.

- **Comment valoriser les compétences acquises, l'expérience et l'ancienneté lorsque pour un emploi repère, il n'y a pas de grille ?**

Notamment dans les DR fusionnées, quand plusieurs personnes se retrouvent sur le même emploi repère, comme par exemple : « communication, formation, gestion des connaissances », quels sont les critères qui permettront la reconnaissance des compétences spécifiques de chacun et les perspectives d'évolution ?

Réponse : C'est une vraie question qui est liée à la description de poste et non au rattachement

Comment passer d'une famille à une autre ? Cet exercice est en cours d'élaboration.

Donc : Pour le moment rien n'est clair, ni finalisé !!!

Ce qui est sûr c'est que toute demande de modification de la proposition de rattachement par la direction sur un emploi repère doit impérativement passer en Commission de conciliation.

- **Situations exceptionnelles**

Suite à la question n° 6 de la réunion des DP d'avril 2018 sur la gestion du temps de travail durant les grèves SNCF, la Direction avait annoncé la parution imminente d'une note indiquant les modalités d'organisation qu'elle validait pour ces situations exceptionnelles.

La direction peut-elle nous indiquer où se trouve cette note ?

Réponse : Une note sera diffusée au COMEX du lundi 28 mai pour validation, puis sera mise en ligne.

Humour du jour : Nous faisons preuve d'un don d'anticipation surprenant avec nos questions qui auront des réponses dans des délais extrêmement courts.

Ne vous inquiétez pas, nous serons vigilants pour nous assurer que les promesses seront tenues et si ce n'est pas le cas, nous n'hésiterons pas à reposer les questions.

**Nous, représentants du personnel, mettons tout en oeuvre pour préserver de bonnes conditions de travail pour tous les adémiens. Réveillons-nous, les lendemains qui chantent dépendent aussi de nous.
Merci de votre soutien.**



Prochaine réunion des DP le 28/06.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **une semaine avant**
aux représentants SNE des DP suivants :

christine.faure@ademe.fr ; maud.beraud@ademe.fr ; sebastien.catalano@ademe.fr ; herve.chalaye@ademe.fr ;
violaine.grillon@ademe.fr ;
guy.laurent@ademe.fr ; veronique.loison@ademe.fr ; walter.persello@ademe.fr ;
fabienne.schimenovitz@ademe.fr